

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139

BULLETIN MENSUEL

N° 120 - JUIN 1970



SNTRS - CGT
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

RENFORÇONS NOTRE SOLIDARITÉ AVEC LES PEUPLES D'INDOCHINE EN LUTTE POUR LEUR INDÉPENDANCE

Le rassemblement du 10 mai à Vincennes a marqué une étape importante dans la solidarité du peuple français avec les peuples du Vietnam, du Laos et du Cambodge.

Cette manifestation, décidée en décembre 1969, s'est déroulée à un moment où l'impérialisme américain procédait à une extension de l'agression à tous les peuples d'Indochine : coup d'état suivi de l'entrée des troupes au Cambodge et massacres de populations vietnamiennes, reprise des bombardements en République Démocratique du Vietnam, intervention accrue au Laos. Cette grande journée de solidarité n'en a pris que plus d'importance.

Un fait qu'il faut également souligner, c'est que, malgré la division de la gauche, 44 formations politiques et syndicales appelaient à cette manifestation. Parmi ces organisations, il faut signaler la présence de la C.F.D.T., ce qui est d'une grande importance et qui ne manquera pas de donner une nouvelle impulsion à la solidarité de la classe ouvrière française avec nos frères d'Indochine.

Il faut aussi souligner que cette solidarité s'intensifie de plus en plus de par le monde, même aux Etats-Unis, ce qui oblige le Président Nixon à sevir, notamment contre les universitaires américains (quatre étudiants assassinés à Kent).

C'est dans ce contexte que les deux cent mille manifestants de Vincennes ont exprimé la volonté de dénoncer et de lutter contre l'agression américaine.

L'importance de cette solidarité n'est pas passée inaperçue et Pham Van Ba, directeur du bureau d'information du G.R.P. le souligne dans une lettre adressée aux organisateurs de cette journée : « C'est une nouvelle preuve éclatante de la manifestation de soutien qu'apporte le peuple Français frère aux peuples Vietnamiens, Lao et Khmer. Ceci constitue pour nous un encouragement des plus précieux dans le renforcement de notre détermination à surmonter toutes les épreuves dans la poursuite de la lutte contre l'agression américaine pour le salut national, jusqu'à la victoire finale. Nous sommes convaincus que, quelle que soit la tournure des événements, nous pouvons compter sur la solidarité militante de nos amis Français. »

Dans nos syndicats de l'Education Nationale ainsi que dans l'Université, des formes particulières de soutien sont en œuvre. A l'occasion de la venue en France d'une délégation d'enseignants de la République Démocratique du Vietnam, un certain nombre de précisions ont été apportées.

Le 19 avril, la F.E.N.-C.G.T. recevait les camarades Kontum Nguy Nhu, recteur de l'académie de Hanoï et secrétaire du syndicat des enseignants vietnamiens, Lê Tam, professeur à l'école polytechnique d'Hanoï et membre du bureau national du syndicat ainsi que Nguyen Van Tri, professeur du second degré. Le camarade Ravaux, au nom de notre Fédération, exprima le soucis que nous avions de répondre le plus concrètement possible aux besoins du peuple Vietnamien. La délégation nous informa de ce que les travaux de construction de l'orphelinat touchaient à leur fin grâce à l'aide de la F.E.N.-C.G.T.

Elle nous demande de poursuivre nos efforts et de participer ainsi à la construction et à l'équipement d'une école.

Nous nous sommes engagés à poursuivre cet effort, indispensable pour les enfants Vietnamiens, ce qui implique que, tous, nous intensifions notre action pour accroître cette solidarité.

Lors d'une réception au Collectif Universitaire Intersyndical, le camarade Kontum Nguy Nhu insistait sur l'importance des efforts faits et à faire pour l'achat de livres destinés à l'Université de Hanoï et montrait combien cette aide était indispensable à la formation de cadres pour le pays.

Ajoutons enfin que les liens qui unissent le Collectif Universitaire à l'Association Médicale Franco-Vietnamienne, nous ont amenés à connaître les besoins sanitaires du Sud Vietnam et à participer avec cette organisation à des collectes pour l'envoi de médicaments et de matériels sanitaires dans le sud.

**

Ce ne sont donc, ni les moyens, ni les objectifs qui manquent pour aider le Vietnam et chaque adhérent, chaque militant peut trouver la forme d'action adéquate la plus efficace.

Les sections doivent entreprendre des actions spécifiques dans chaque laboratoire ou établissement. Il faut, d'une part, promouvoir l'aide matérielle. D'autre part, il faut mettre sur pied des groupes de discussion pour rechercher les causes structurelles de cette guerre, trouver les moyens susceptibles de contribuer à la reconnaissance du G.R.P. par de nouveaux Etats. Enfin, il faut organiser des campagnes d'information et montrer que le chemin pour ramener la paix au Vietnam et en Indochine passe par une acceptation de la « Résolution en 10 points » du F.N.L. et du G.R.P. : les Etats-Unis et leurs satellites doivent retirer inconditionnellement et dans les plus brefs délais leurs corps expéditionnaires respectifs et laisser aux Vietnamiens le soin de régler eux-mêmes leurs problèmes intérieurs, notamment par des élections libres et démocratiques.

C'est en améliorant la coordination avec les autres syndicats que nous serons le mieux à même d'intensifier notre action. Et, à ce sujet, il paraît utile de donner quelques précisions sur notre participation au Collectif Universitaire Intersyndical : elle n'a de sens que dans la mesure où elle permet une convergence de la plupart des syndicats de l'Université pour une action de solidarité spécifique au monde universitaire.

Cette unité permet, en premier lieu, de sensibiliser toutes les couches de travailleurs des facultés (enseignants, chercheurs, techniciens et étudiants). Elle permet aussi à des scientifiques d'apporter un point de vue qualifié sur des pratiques utilisées dans la guerre du Vietnam : guerre chimique et biologique, défoliation, etc. De ce point de vue, le document publié à la suite des conférences d'Orsay est très utile pour dénoncer les atrocités de certains moyens utilisés.

Mais si l'on veut que le Collectif travaille sur des bases saines, il est indispensable que, tant au niveau national, qu'au niveau local, il ne se substitue en aucune manière à l'action propre de notre syndicat et que les actions intersyndicales n'aillent pas à l'encontre du programme de la C.G.T. réaffirmé au XII^e Congrès du S.N.T.R.S.

(suite page 2)

L'intensification de l'aide matérielle passe nécessairement par un travail d'explication politique intense. C'est de cette façon que nous pourrons aider concrètement le peuple Vietnamien pour :

- achever la construction de l'orphelinat de Hanoï ;
- construire une école ;
- rassembler des livres destinés à la bibliothèque d'Hanoï ;
- collecter des médicaments destinés au Sud Vietnam.

Chacun de nous est concerné par la guerre du Vietnam qui, tout en mettant en danger la paix dans le monde, ne peut que nous révolter contre les agissements criminels des impérialistes américains. Notre soutien à la victoire du peuple Vietnamien doit être total. Il faut être conscient que sa victoire sera notre victoire et qu'une défaite de ce peuple héroïque porterait un coup terrible à tous ceux qui luttent pour leur indépendance nationale, à tous ceux qui luttent contre l'impérialisme.

J.C. GINET.

peuvent être reversées à l'intéressé par le patron.

La petite restriction qui demeure (seule l'action locale peut la rendre inefficace) n'a-t-elle été maintenue que par besoin de ne pas perdre la face devant les inspirateurs de cette tentative de rémission en cause ?

Ce qui vient de se passer pour la prime doit être médité. C'est un avertissement sérieux contre toute tentative de régression. C'est aussi une indication sur la volonté des ingénieurs, techniciens et administratifs d'obtenir rapidement la prime à 16 % pour toutes les catégories.

● L'unité d'action C.G.T. - C.F.D.T. - F.O. réaffirmée.

Au moment où l'unité du personnel s'avère plus que jamais nécessaire, le S.N.T.R.S. se félicite de la réponse positive apportée par nos partenaires F.O. et C.F.D.T. à l'appel du Conseil National du 17 avril (cf. B.R.S. n° 119).

Cette réponse traduit l'aspiration commune des syndiqués F.O. et C.F.D.T. et de leurs camarades de la C.G.T. pour que se renforce l'unité intersyndicale, seule condition du succès de nos revendications.

Un important document a été adopté par les partenaires et diffusé parmi les personnels. Après avoir réaffirmé la volonté d'action unitaire, le texte fait appel à la concertation locale pour informer les travailleurs du C.N.R.S. et définir les formes d'action qui s'avèreront nécessaires. Il indique que l'Intersyndicale étudie une nouvelle plate-forme commune.

Le texte intersyndical fait enfin le bilan des acquis de mai-juin qui ont été réalisés et il en montre les limites, ce qui fait ressortir le contentieux. Pour réaliser ce qui reste à réaliser, l'Intersyndicale indique la solution : « L'ampleur des progrès réalisés depuis le statut de 1952 est due à l'action menée constamment en commun par les trois organisations avec l'appui du personnel. Cette fois encore, l'Intersyndicale Nationale (C.G.T. - C.F.D.T. - F.O.) fait appel à tous pour soutenir et faire aboutir le programme qu'elle s'est fixée et invite les sections syndicales des trois organisations à se concerter pour déterminer les formes de leur participation à l'action. »

● Le personnel sera au rendez-vous !

La Direction a fixé au samedi 27 juin la date de l'entrevue au cours de laquelle elle communiquera sa réponse à l'Intersyndicale.

Pour permettre au personnel d'apprécier le contenu de la réponse et pour décliner en connaissance de cause les modalités d'éventuelles actions, l'Intersyndicale appelle toutes les sections C.G.T., C.F.D.T. et F.O. à se rencontrer par groupes d'établissements pour mettre sur pied des assemblées générales le 2 juillet. (Une assemblée sera organisée pour toutes les sections de Paris.)

Il importe que toutes les sections du S.N.T.R.S., tant de la région parisienne que de la province, préparent ces assemblées afin que la participation soit la plus massive possible.

Dans la dernière période, le personnel a confirmé les positions défendues par l'Intersyndicale auprès de la Direction : il attache beaucoup d'importance aux textes en cause, il ne s'est pas opposé au délai demandé mais il sera présent au rendez-vous pour savoir si les promesses ont été tenues.

G. DUPRE.

C.N.R.S.

RENDEZ-VOUS DE JUIN !

● Deux ans, cela suffit !

Personne ne peut mettre en doute la patience des personnels du C.N.R.S. en ce qui concerne la réalisation effective des engagements pris par la Direction en mai-juin 1968. Ces engagements décollaient de revendications formulées depuis longtemps et qui ont été posées avec force lors du grand mouvement des travailleurs de 1968.

Depuis lors, des discussions techniques et des négociations pour faire aboutir ces engagements ont été menées par les organisations syndicales avec un souci de totale responsabilité vis-à-vis de leurs mandants. Ces négociations ont permis d'aboutir à certaines dispositions positives.

Parmi ces dispositions (qu'il ne faut pas sous-estimer) il faut citer celles qui concernent la sécurité d'emploi, l'action sociale, l'intégration de personnels hors statut, la démocratisation des structures du C.N.R.S., l'application au C.N.R.S. des mesures « fonction publique », etc.

D'autres dispositions sont moins satisfaisantes : le droit syndical, l'absence de modulation pour les 2/3 de la prime, le fait que le budget d'action sociale ne soit pas lié à la masse salariale, etc. Il est vrai que certaines de ces revendications sont reprises de façon plus positive dans la rédaction des textes du nouveau statut... Mais ceux-ci sont toujours au C.N.R.S.

Enfin, deux ans après les engagements du 24 mai 1968, il reste un contentieux important : les retraites et la longue maladie, la formation permanente et le recyclage, les heures décalées ou supplémentaires, etc. Cette situation explique l'impatience et le mécontentement du personnel. Le Conseil National du 17 avril 1970 s'en est fait l'écho et, à partir des décisions qui y ont été prises, les sections du S.N.T.R.S. ont mis sur pied des actions.

La participation non seulement des syndiqués du S.N.T.R.S. mais d'adhérents d'autres syndicats et d'inorganisés aux réunions d'information, aux délibérations, à la signature de pétitions afin de faire connaître à la Direction du C.N.R.S. leurs exigences témoigne de la volonté des personnels de voir aboutir rapidement les revendications non satisfaites.

Il n'est pas possible de citer toutes les actions organisées par nos sections tant à Paris qu'en province. Certaines étaient reliées à la préparation de la grève « Fonction publique » et au compte rendu du constat résultant des négociations de la Fonction publique : Gif, Orsay, Meudon et Marseille où la grève de 24 heures a été maintenue sur la base des problèmes corporatifs et budgétaires du C.N.R.S. Pendant la semaine d'action de

la C.G.T., les délégations se sont succédées au quai Anatole-France parmi lesquelles il faut signaler celle d'Orsay, le 29 avril, forte de 200 travailleurs. Ces délégations ont souvent été reçues par des responsables importants de l'administration du C.N.R.S. et ont pu faire part de l'opinion des personnels.

Il est certain que ces actions ont lourdement pesé lors des discussions du 5 mai avec la direction administrative du C.N.R.S. Au cours de cette entrevue et malgré les réticences justifiées par la multiplicité des problèmes en cours et les insuffisances des services administratifs, la Direction s'engageait finalement à déposer les textes du nouveau statut et de la prime à la fin du mois de juin. Pour cette même date, elle promettait une réponse concernant la transformation fondamentale de notre système de retraite. Le Directeur administratif et financier prenait également l'engagement de démarquer les discussions à l'Education Nationale au plus tôt afin d'accélérer la date de dépôt de nos textes aux Finances.

Depuis cette réunion, la pression s'est poursuivie et renforcée avec la déclaration et l'appel de l'Intersyndicale. Le personnel manifestait ainsi son exigence de voir les délais respectés faute de quoi il recourrait à une action plus énergique.

● La prime remise en cause ?

C'est dans ce contexte que paraissait une circulaire de la Direction concernant les abattements de prime pour congé maternité et maladie. Elle a été ressentie comme une véritable agression contre les acquis de mai-juin 1968.

La Direction savait pourtant que les abattements autoritaires effectués plus ou moins systématiquement en 1969 avaient donné lieu à une vigoureuse protestation de l'Intersyndicale. Elle avait d'ailleurs apporté quelques modifications et le problème devait être rediscuté avant toute décision.

La réaction immédiate de nombreuses sections a permis de faire connaître à la Direction que le personnel ne tolérerait pas la remise en cause des engagements et exigerait leur application. Cela s'est notamment traduit, le 1^{er} juin, par la venue de 300 agents de la région parisienne au siège du C.N.R.S.

De son côté, l'Intersyndicale sollicitait et obtenait une entrevue immédiate avec le Directeur administratif et financier, lui demandait le retrait de la circulaire et exigeait une réponse avant le 5 juin.

Le 3 juin, la réponse était donnée : plus d'abattement pour congé maternité, plus d'abattement jusqu'à deux mois de congé - maladie et au-delà, abattement d'1/6^e par mois. Les sommes ainsi retirées restent acquises au laboratoire et

SUCCÈS REVENDICATIFS A L'I.N.S.E.R.M.

Au *Journal Officiel* du 13 mai 1970 paraissaient les décrets modifiant dans un sens favorable plusieurs articles du statut des personnels techniques et administratifs de l'I.N.S.E.R.M.

Ces modifications découlent de la plate-forme revendicative que nous avions déposée en mai 1968 au Ministère de la Santé Publique, une première fois au nom de notre syndicat et une seconde fois en intersyndicale avec le S.G.E.N. et le S.N.C.S.

Cette plate-forme s'inspirait de celle du syndicat C.G.T. du C.N.R.S. auquel nous n'appartenions pas encore :

- Salaire minimum à 800 F ;
- Modification de l'article 6 et reclassement du personnel ;
- Modification de l'article 28 (sur les promotions à l'ancienneté) ;
- Alignement de l'I.N.S.E.R.M. sur le C.N.R.S. en ce qui concerne les vacances, etc. ;
- Participation des représentants du personnel à la commission de dérogation.

Il aura fallu près de deux ans de démarches répétées et d'actions du personnel, tant auprès de la direction de l'I.N.S.E.R.M. que du Ministère pour obtenir gain de cause sur des points importants, notamment ceux qui concernent :

- la composition de la commission de dérogation ;
- la reconstitution de carrière ;
- l'augmentation du 1/9 au 1/6 pour la promotion à l'ancienneté ;
- l'intégration des catégories C aux catégories B.

1. - La commission de dérogation est maintenant une *commission paritaire* : elle comporte 14 membres dont 6 nommés par l'administration et choisis parmi des personnalités scientifiques et 6 élus par l'ensemble des personnels techniques et administratifs de l'I.N.S.E.R.M. (3 personnels techniques et administratifs et 3 chercheurs). Ainsi, au lieu de 3 « représentants » de l'administration statuant sur les demandes de dérogation, il y a maintenant également des représentants du personnel. Les passages en dérogation ne se font plus en petit comité mais sont portés à la connaissance de tous.

Dans cette commission comme dans toutes les commissions où siègent des élus C.G.T., nous agirons pour défendre au mieux les intérêts du personnel.

2. - Nous avions demandé depuis fort longtemps la reconstitution de carrière du personnel qui devait entraîner leur reclassement : ceci a été obtenu sans toutefois être accompagné de l'effet pécuniaire rétroactif que nous avions demandé. L'importance de cette modifica-

tion réside dans le fait que la reconstitution de carrière est applicable aux agents actuellement à l'I.N.S.E.R.M. et déclassés par rapport à leurs diplômes mais sera également applicable à tout agent qui aura obtenu un nouveau diplôme qui ne sera pas suivi d'un reclassement immédiat.

3. - Le nombre de promotions à l'ancienneté passe du 1/9^e au 1/6^e des recrutements de l'année précédente mais uniquement pour les chaugements de catégories en 2 B inclus et 3 D inclus.

Nous avions demandé que ce soit valable pour tous les changements de catégories.

4. - Tout comme au C.N.R.S., les dessinateurs (catégorie C) ont été intégrés dans les catégories B de la façon suivante : 1 C en 1 B bis, 2 C en 3 B, 3 C en 4 B, 4 C en 5 B.

L'action syndicale a donc permis d'obtenir la satisfaction de ces revendications dont certaines n'ont pas encore été obtenues au C.N.R.S. C'est encore l'action syndicale qui permettra aux personnels de la recherche médicale de bénéficier pleinement de ces modifications de statuts : nécessité d'imposer des créations de postes et de veiller à l'application la plus favorable des textes.

La démonstration est ainsi faite de la justesse de l'orientation du S.N.T.R.S. concernant la défense de tous les personnels ayant un statut de type C.N.R.S. et de la valeur de sa plate-forme revendicative pour les ingénieurs, techniciens et administratifs des divers organismes de recherche.

Il est intéressant de constater qu'à partir du même programme revendicatif, la section nationale de l'I.N.S.E.R.M. s'est inspirée des acquis du C.N.R.S. pour les imposer à l'I.N.S.E.R.M. et que, par ailleurs, l'efficacité de son action lui a permis d'obtenir des revendications non encore réalisées ni au C.N.R.S. ni dans aucun autre organisme de recherche.

Nul doute que ce succès remporté par l'I.N.S.E.R.M. ne renforce la volonté des personnels du C.N.R.S. et des autres organismes assimilés d'agir avec plus de force pour arriver à la satisfaction des revendications communes.

Ainsi, par leurs actions convergentes, toutes les sections du S.N.T.R.S. qui luttent pour la défense des personnels de leur organisme et qui obtiennent ou dépassent les avantages acquis dans un autre secteur renforcent, par leur succès et leur expérience, la lutte de tous les personnels techniques et administratifs pour l'objectif commun essentiel, *un statut de personnel permanent de l'Etat*.

La Section Nationale I.N.S.E.R.M.
du S.N.T.R.S. - C.G.T.

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME : LE STATUT C.N.R.S. EST OBTENU !

On peut mesurer l'efficacité de l'action de la section S.N.T.R.S., nouvellement réorganisée, en appréciant le bilan des résultats :

- création de postes de type C.N.R.S. par l'Enseignement Supérieur ;
- intégration du personnel par une commission paritaire avec d'importantes mesures dérogatoires ;

— effet rétroactif des reclassements décidés.

Nos camarades ont imposé la présence de responsables nationaux du S.N.T.R.S., à titre d'experts, dans la commission paritaire d'intégration. Le travail préparatoire effectué avec les responsables de la commission C.N.R.S. a permis d'obtenir des classements et des reconstructions de carrière particulièrement favorables.

ÉLECTIONS AU COMITÉ NATIONAL ET AU DÉCROIRE

Le Bureau National du 3 juin a formulé des propositions pour les futures élections au Comité National de la Recherche Scientifique et au Directoire.

Ces propositions concernant la tactique électorale, le programme, la liste des candidats du S.N.T.R.S. pour le Directoire, sont communiquées aux sections syndicales afin qu'elles puissent émettre des critiques et faire des contre-propositions. Il appartient donc à chaque camarade, dans le cadre de sa section syndicale, de participer démocratiquement à l'élaboration de notre politique syndicale. C'est le Conseil National du 11 septembre qui fixera la position définitive du syndicat pour ces prochaines consultations.

La Commission Electorale Nationale en place depuis le 15 avril (où nous sommes représentés) a arrêté les principales dates et en fonction de celles-ci le Bureau National a établi le calendrier qui suit :

— 3 juin : Bureau National pour définir un plan de travail et proposer les grands principes de la tactique électorale. Adoption d'une liste de proposables au Directoire.

— 15 juin : Compte rendu du Bureau National dans le Bulletin de Liaison donnant aux sections les éléments de réflexion et le plan de travail.

— 30 juin : Clôture des candidatures des sections.

— 8 juillet : Adoption par le Bureau National du projet de programme et envoi aux sections.

— 11 septembre : Conseil National : adoption du programme, de la liste des candidats au Comité National et au Directoire, du plan de travail pour la campagne électorale.

— 4 septembre au 8 octobre : Dépôt officiel des candidatures au Comité National.

— 21 octobre au 9 novembre : Election au Comité National.

Il faut rappeler l'importance du Comité National et du Directoire. La présence dans ces structures des militants du S.N.T.R.S. à titre d'invités a fait la démonstration qu'elle était un moyen supplémentaire important pour recueillir les informations utiles à notre combat syndical, pour défendre les intérêts des personnels et pour exiger une politique de la recherche scientifique conforme aux intérêts de la population.

S. SARRAZIN.

PERMANENCES AU S.N.T.R.S.

Permanence générale :

Tous les mercredis de 18 à 20 heures, au siège du syndicat.

Permanences spécialisées :

Retraites : premier vendredi de chaque mois de 18 à 20 heures ou sur rendez-vous avec ITURBIDE (626-0750) ou Mme BERNET (920-8821, poste 192).

Avancements, dérogations, discipline, titres nouveaux : deuxième mardi de chaque mois de 18 à 20 heures.

Questions juridiques : deuxième jeudi de chaque mois de 12 h 30 à 14 heures ou sur rendez-vous avec Mme EMERY (555-2670).

Hygiène et sécurité - Accidents du travail : écrire ou prendre rendez-vous avec LAFORGÉRIE, Institut de Physique Nucléaire, B.P. n° 1, 91 - Orsay. Tél. : 920-8821.

Formation permanente et recyclage : écrire à PLANCHENAUT, au siège du syndicat ou prendre rendez-vous (tél. : 734-2826).

LA DÉFENSE DE LA RECHERCHE ET LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

La critique des orientations du VI^e Plan en matière de recherche scientifique, la défense des prérogatives du Comité National de la Recherche Scientifique, l'exigence de la sécurité d'emploi pour les personnels et de moyens budgétaires suffisants en crédits et en postes pour les organismes de recherches publics, ont été à l'ordre du jour de la réunion qui s'est tenue le 11 avril au C.H.U. Pitié-Salpêtrière.

Notre syndicat s'était associé au S.N.C.S. et au S.N.E. Sup. pour y appeler les membres du Comité National de la Recherche Scientifique, afin que s'exprime la protestation solennelle de personnalités scientifiques devant la politique gouvernementale.

Cette réunion exceptionnelle, la première jamais réalisée à l'initiative de syndicats, à laquelle environ 130 membres du Comité National étaient présents (une vingtaine s'étant excusés de ne pouvoir venir), a adopté, unanimement, un important manifeste à l'issue d'une journée de travaux commencée par trois courts exposés introductifs.

Le premier, sur l'austérité, a été fait par Chanconie ; le second, sur la réalisation du V^e Plan et les orientations du VI^e Plan, par Costa (S.N.C.S.), et le troisième, sur les revendications formulées par les trois organisations syndicales, par Cury (S.N.C.S.).

Le manifeste adopté, après avoir constaté la faible réalisation du V^e Plan, indique les grandes menaces pour la recherche scientifique, impliquées par les orientations proposées pour le VI^e Plan, en ce qui concerne la recherche fondamentale, la politique de « mobilité » et d'insécurité pour les personnels, la politique des contrats.

Il poursuit sur la nécessité du développement de la recherche fondamentale et sur le rôle du Comité National de la Recherche Scientifique qui s'est vu, « au fil des années, dépouillé de son rôle d'orientation et de conjoncture de la recherche scientifique en France ».

Enfin, il expose les demandes des membres du Comité National signataires :

« 1) que l'effort dans le domaine de la recherche scientifique soit considéré comme prioritaire et notamment que la recherche fondamentale connaisse la progression correspondant aux nécessités actuelles du développement des connaissances ;

2) que les moyens destinés par l'Etat à la recherche publique soient attribués directement aux organismes publics sans passer par l'intermédiaire du secteur privé qui les redistribuerait, selon les critères conformes à ses intérêts, sous forme de contrats ;

3) que le Comité National de la Recherche Scientifique puisse assurer pleinement et efficacement son rôle d'étude de la conjoncture et de prospective de la recherche en France, ce qui implique qu'on lui donne tout à la fois les moyens matériels et les informations nécessaires à ce travail ;

4) que soit assurée la sécurité d'emploi des personnels scientifiques, qui est la condition à la fois du développement de la recherche et de l'accroissement des échanges de chercheurs et de techniciens entre les différents secteurs de recherche ;

5) que l'indispensable effort financier soit entrepris dans le prochain budget afin de rattraper le retard accumulé au

UN FAIT SANS PRÉCÉDENT

LA DIRECTION DU C.N.R.S. CENSURE LE BULLETIN DU C.A.E.S.

Cette intervention inadmissible est particulièrement grave puisqu'elle met en cause l'indépendance de l'organisme d'action sociale géré par les personnels. On peut en effet se demander jusqu'où cela ira ? Le récent exemple de la tentative de mise au pas de la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture par le Ministre Comiti aurait-il fait école au C.N.R.S. ?

Il est regrettable de constater que cette ingérence (nous avions évoqué cette éventualité avec nos partenaires C.F.D.T.) soit le résultat de la campagne organisée contre nos militants au C.A.E.S.

La lettre qui suit et qui émane du bureau du C.A.E.S. explique les faits tels qu'ils se sont passés.

« S'appuyant sur le contexte du litige intervenu à la suite de la démission des élus du S.G.E.N.-C.F.D.T. du bureau du C.A.E.S., la Direction du C.N.R.S. a estimé, sous prétexte que l'éditorial traitait d'un problème sur lequel l'ensemble des élus du C.N.A.S. n'était pas d'accord, ne pouvoir, par l'expédition de ce bulletin, sembler donner sa caution à une position plutôt qu'à une autre.

Tout en reconnaissant que l'article incriminé n'était ni violent, ni polémique, dans le sens péjoratif du mot, et qu'il représentait l'opinion qui s'était dégagée majoritairement du C.N.A.S. de mars 1970, la Direction du C.N.R.S. prétendait imposer un « droit de réponse » dans le même journal pour les élus ayant d'autres positions.

Devant l'opposition des représentants du bureau du C.A.E.S., la Direction a néanmoins imposé une légère modification à une phrase et l'introduction d'un « pavé » en première page mentionnant la « possibilité d'exprimer des positions différentes dans un prochain bulletin ».

Ces modifications imposées au texte, en elles-mêmes peu importantes, n'en révèlent pas moins, par la méthode et l'exploitation d'une situation, une attitude très critiquable de la Direction du C.N.R.S. à l'égard du C.A.E.S.

Conscients de l'importance de l'Information sociale du personnel, les représentants du bureau du C.N.A.S. ont accepté

cette transformation du texte. Il est cependant évident que la situation ainsi créée par l'immixion directe de l'administration du C.N.R.S. dans les activités du C.A.E.S. (et en particulier dans le domaine de l'information) est, par rapport à l'avenir, pleine de sérieux dangers. En effet :

— l'administration du C.N.R.S. a ainsi renforcé l'aspect de censure à l'égard du bulletin du C.A.E.S. Et cet aspect ressent plus particulièrement depuis la parution du bulletin, s'est accompagné ici d'une pression non négligeable sur le contenu du bulletin.

— Dans le cadre de l'action sociale, quelle sera donc maintenant l'attitude de la Direction devant un élu ou groupe d'élus ne se résignant pas à appliquer les positions majoritaires du C.N.A.S.? Cette question nous semble très importante puisque compte tenu de la composition du C.N.A.S. (comme de tout organisme d'œuvres sociales du type C.E.) il y aura toujours une majorité et donc une minorité... d'ailleurs changeante suivant les problèmes posés !

— Il nous semble indispensable que le bulletin du C.A.E.S. informe le personnel des positions qui, s'étant dégagées majoritairement au C.N.A.S., sont devenues les positions de l'ensemble du C.N.A.S., avec les décisions qu'elles entraînent et les applications le concernant.

Ce bulletin ne peut donc, en aucun cas, pour rester efficace, devenir un assemblage de rubriques polémiques que ne comprendrait pas et n'admettrait pas le personnel et qui serait d'ailleurs dans ce cas exploité au détriment de l'organisation. »

Le S.N.T.R.S. proteste énergiquement contre cette atteinte intolérable à l'indépendance du C.A.E.S. Il se félicite de ce que ses partenaires F.O. et C.F.D.T. aient donné leur accord pour stigmatiser cette ingérence de l'administration. Il appelle les personnels à adresser à l'administration, dans l'unité, leurs protestations.

Le Secrétariat National
du S.N.T.R.S.

cours du V^e Plan, retard encore aggravé par le blocage d'une partie des crédits en 1969 : la création de 800 postes de chercheurs de 1 600 postes de techniciens et administratifs, une augmentation des crédits d'équipement et de fonctionnement qui tiennent compte à la fois de l'augmentation des prix et du taux de croissance de 13 % constituent un minimum pour 1971. Dans l'immédiat, le collectif budgétaire devrait comporter la création de 150 postes de maîtres et directeurs de recherche et de 300 postes de techniciens et administratifs et des crédits de fonctionnement correspondant à 15 % du budget de 1970 (pour compenser l'augmentation des prix et la dévaluation). Les fonds bloqués en 1969 et versés au fonds d'action conjoncturelle doivent être immédiatement reversés au C.N.R.S. La circulaire du Ministère des Finances, programmant l'utilisation des crédits en 1970, est une entrave au bon fonctionnement des laboratoires et doit être immédiatement abrogée.

6) qu'un terme soit mis à l'obligation qui est actuellement faite aux scientifi-

ques de recourir à des palliatifs néfastes tels le financement sur « contrat » des programmes de recherche et le recrutement de personnels temporaires.

Ils demandent à cet effet la création d'un contingent exceptionnel d'emplois budgétaires afin de reclasser dans les cadres existants les personnels de recherche qui sont actuellement sans statut. »

Ce manifeste, soumis à la signature des membres du Comité National, a déjà recueilli plus de 200 signatures dont celles de nombreuses personnalités scientifiques éminentes. Les organisations syndicales envisagent sa publication dans la presse, avec les signatures recueillies.

C'est notamment à partir des demandes explicitées dans les points 5 et 6 du manifeste que les actions à propos de la préparation budgétaire (collectif 70 et budget 71) vont se développer, ainsi que le S.N.T.R.S. l'a proposé aux organisations syndicales du C.N.R.S. et de l'Enseignement Supérieur.

A. CHANCONIE.